

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	48

Vote
A l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 13 Avril à 18:47, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 07/04/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (départ 20:08), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (arrivée à 19:54), JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PORTE Dominique, PRIoux Pierre-François, REMOND Bruno, MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias
Suppléant(s) : M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (jusqu'à 20:07) puis à Mme VAROQUI à (à compter de 20:08), PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme TORCOL Patricia (à compter de 20:08), VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à Mme LUCZAK Daisy, BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, GUECHATI Amin à M. CASEAUX Hubert, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, NESTEL Gilles à M. GROSLEVIN Gilles, RACINE Pierre à M. CHANUSSOT Jean-Marc, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, WOCHENMAYER Jonathan à M. MOTTE Patrice
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CHAMPIN Gérard

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, M. CAMEK Julien

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2023_16 en date du 14 mars 2023 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2023 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération N°2023_19 en date du 14 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2023_25 en date du 14 mars 2023 approuvant le compte administratif 2022,

Vu la présentation du Budget 2023 par son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **VOTE** son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement,
- **PRECISE** que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2022,
- **ADOpte** les deux sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses

Chap	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	158 575,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	188 389,46
65	Autres charges de gestion courante	61 000,00
66	Charges financières	64 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 100,00
042	Opération d'ordre	180 000,00
023	Virement à la section d'investissement	5 190 965,64
	Dépenses nouvelles de l'exercice	5 858 030,10

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Montant
70	Produits des services	2 981 000,00
042	Opérations d'ordre	30 000,00
78	Reprise sur provisions	28 824,05
	Total Recettes nouvelles de l'exercice	3 039 824,05
002	Excédent de fonctionnement	2 818 206,05

Total cumulé des recettes	5 858 030,10
---------------------------	---------------------

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	Montant Total
16	Emprunts et dettes assimilés		272 000,00	272 000,00
20	Immobilisations incorporelles		685 915,00	685 915,00
21	Immobilisations corporelles	74 135,82	2 982 096,50	3 056 232,32
23	Immobilisations corporelles en cours		4 053 826,00	4 053 826,00
4581	Opérations pour compte de tiers	8 857,00	240 684,81	249 541,81
040	Opérations d'ordre		30 000,00	30 000,00
001	Déficit d'investissement reporté			2 661 580,77
	Total cumulé des dépenses	82 992,82	8 264 522,31	11 009 095,90

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	RAR 2022	Propositions nouvelles	Montant
10	Dotations		2 320 637,36	2 320 637,36
13	Subventions d'investissement	219 462,23	835 372,00	1 054 834,23
16	Emprunts		2 058 184,67	2 058 184,67
4582	Opérations pour compte de tiers	204 474,00		204 474,00
040	Opérations d'ordre		180 000,00	180 000,00
021			5 190 965,64	5 190 965,64
	Total cumulé des recettes	423 936,23	10 585 159,67	11 009 095,90

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2023 du budget annexe Eau Potable DSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 5 858 030,10 €
 Section d'investissement : 11 009 095,90 €

TOTAL : 16 867 126,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de Communes, le 14/04/2023

Le Président,

Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,

M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr